

« L'ENVIRONNEMENT SOURCE DU DROIT DE LA PLAISANCE : LES PORTS, LES NAVIRES, LA NAVIGATION »

La mer est un espace de liberté mais doit être préservée car il s'agit d'une source de vie.

⇒ Introduction par Denis REBUFAT, bâtonnier et élu.

Ouverture sur l'environnement avec lien juridique (enjeux, niveau européen,...)

Présentation des contingents de la navigation par rapport à l'environnement.

/!\ Prévoir l'intervention d'une personne « tête d'affiche » pour ouvrir.

ACTUALITE JURIDIQUE DE LA PLAISANCE

Actualité juridique et administrative de la plaisance

⇒ Par Denis CLERIN, Consultant juridique

Revue de la Jurisprudence

⇒ Par Stéphane MIRIBEL, Rédacteur en Chef de la revue Droit Maritime Français (DMF)

ENVIRONNEMENT & BATEAUX

I. Sur la conception des bateaux

Par exemple on ne peut plus vendre de moteur deux temps / cuves à eaux noires

Normes applicables / évolutions de la règle sur la construction des coques (plastique)

II. Sur la déconstruction des bateaux

Déconstruction / écotaxe / bateaux en déséance (procédure)

⇒ intervention d'un commissaire-priseur.

Possibilité d'intervention : FIN et APER

ENVIRONNEMENT, PLAISANCE & DROIT FISCAL

I. Application de la loi de Finances

Fiscalité des bateaux à moteur

Possibilité d'amortir plus facilement les moteurs électriques.

II. Certaines différences subsistent

Par exemple la taxe sur les voiliers par rapport à celle sur les bateaux à moteur.

ENVIRONNEMENT & NAVIGATION

I. Les restrictions de navigation pour cause environnementale

Sites protégés (type NATURA 2000) : exemple du Parc National des Calanques.

++ dans le cas des manifestations nautiques

/!\ Prévoir l'intervention d'une personne (élu ?) du PN des Calanques.

Interdiction des moteurs dans certaines zones.

II. L'application des différents régimes

Législation sur la pêche : comparaison des régimes entre les bateaux de pêche et les bateaux à moteur : dans les ports et en dehors / carénage

ENVIRONNEMENT & PORTS

I. Les ports de plaisance : la conciliation de l'économie et de l'écologie

Caractère incontournable de l'économie dans le domaine de la plaisance.

Tant le titre de la loi relative au littoral (loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral) que l'article 6 de la charte de l'environnement invitent à la conciliation des intérêts en présence.

Le fil conducteur de l'intervention porterait sur l'appréciation par le juge, de l'intérêt général que représente la protection de l'environnement par rapport aux intérêts généraux de nature économique et sociale concernant l'aménagement et l'exploitation des ports de plaisance.

⇒ **Proposition de Robert REZENTHEL**

II. Pollution et navires de croisières

⇒ **Proposition de Kevin BRIGANT**

Peut-être en duo avec Pauline GONDET du cabinet Villeneau Rohart Simon, qui a eu à traiter un dossier sur le sujet devant le tribunal correctionnel de Marseille en fin d'année dernière

III. Dans le cadre de la construction des ports (?)

Labellisation « Port Propre » (voir colloque 2002)

Exemple : mise en place du tri sélectif des déchets dans les ports.

2 petits thèmes « ATELIERS » pour l'après midi

NOUVEAUX BREVETS PROFESSIONNELS APPLICABLES AU DROIT DE LA PLAISANCE

Quid de la protection de l'environnement dans la formation des marins ?

Formation « mécanique et sécurité » : il n'existe rien concernant les moteurs électriques.

Comparaison en droit social sur le droit terrestre et le droit de la plaisance.

Exemple : nouveau brevet sur l'activité « voile » = dépend du régime général.

⇒ **Voir avec Stéphane MIRIBEL pour l'intervention de Maître CHAUMETTE (dossier ACOMA – St Malo).**

DROIT PENAL DE LA PLAISANCE : LE PLAISANCIER FACE AU TRIBUNAL MARITIME

Infractions environnementales de pollution.

Utilisation pénale / sanctions pénales

Responsabilité du capitaine en cas de pollution ?

Exemple de la Grèce.